

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5577>



# Compte rendu de la CAPA des agrégés Classe Exceptionnelle (promotion au 1/09/2018)

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Agrégés -



Publication date: mardi 26 juin 2018

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

La CAPA (commission administrative paritaire académique) classe exceptionnelle des agrégés s'est tenu lundi 25 juin 2018 au rectorat de Dijon.

Tout d'abord en préambule, il est à noter que la FSU (SNES, SNEP, SNESUP) a été **la seule organisation** à prendre la parole en séance et à faire des propositions. La FSU a analysé longuement les appréciations posées par les chefs d'établissement, les IPR et la Rectrice et le tableau d'avancement.

Rappelons que le nombre de places à la classe exceptionnelle est déterminé par un ratio. Et une fois ce ratio atteint, de nouvelles places ne seront disponibles que si elles sont libérées par un ou une collègue partant à la retraite. La FSU a donc fait des propositions pour assurer la promotion du plus grand nombre et notamment ceux qui commenceront à être promouvables dans quelques années. Rappelons également que pour ceux qui ne sont pas au bout de la hors échelle lettre A, le reclassement se fait sans bénéfice indiciaire. Seuls ceux qui ont au moins 36 points dans la partie ancienneté ont un bénéfice immédiat. Le rectorat a fait des propositions qui sous couvert de mérite en fait sont des économies pour lui car il propose des collègues qui n'ont aucun bénéfice indiciaire et qui bloqueront une place à la classe exceptionnelle pendant 15 ans !

Sur le vivier fonctionnel, le rectorat a fait 32 propositions de remontées sur 80 collègues (Sur ces 32 collègues, 14 sont à un échelon n'apportant aucun bénéfice indiciaire au collègue !). Pour nous vu la constitution de la classe exceptionnelle avec son vivier bloqué, il ne nous paraît pas sérieux pour l'ensemble de la profession que soient proposés des collègues qui n'ont aucun bénéfice indiciaire surtout que 20 collègues sont non proposés alors qu'ils auraient tout de suite un bénéfice indiciaire.

Nous avons obtenu 5 modifications sur ce premier vivier permettant ainsi un meilleur accès de tous à la classe exceptionnelle.

Sur le deuxième vivier la concurrence est extrêmement forte car il y avait 105 dossiers et 11 propositions possibles de remontées en CAPN.

Les propositions faites par le rectorat de Dijon seront examinées en CAPN les 19 et 20 septembre 2018. Les nominations ne seront prononcées qu'à l'issue de cette CAPN.

**Nous avons redit la nécessité d'augmenter le contingent pour la classe exceptionnelle, d'élargir l'accès au vivier 1 en y intégrant de nouvelles missions, d'ouvrir la possibilité de transférer des places d'un vivier à l'autre. Toute la profession est en attente de revalorisation, le ministère doit y répondre.**

Au final, les propositions du rectorat ne sont pas conformes à l'intérêt de la profession, bloquent inutilement des collègues et réduisent les possibilités d'accès dans le futur pour cette classe exceptionnelle.

Nous restons disponibles pour tout échange sur cette CAPA et les résultats.

Un bilan sera fait avec le ministère au mois d'octobre, la FSU y défendra l'intérêt de toute la profession.

Soyez assurés bien en la combattivité des élus du SNES, SNEP et SNESUP-FSU pour défendre la profession.

Pour les élus FSU

Valérie Hurlot Lavie et Benoît Chaisy